



Compte-Rendu
du Comité Technique Local
du 03/12/2019

Le comité technique local s'est réuni ce mardi 03 décembre 2019.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- modification des horaires variables du SIE de Lille Ouest (avis)
- ponts naturels 2020 (avis)
- mise en place du SFACT Justice au 1^{er} avril 2020 (information)
- point sur l'exécution budgétaire (information)
- point sur les demandes formulées lors des précédents CTL (information)
- questions diverses

La CGT a ouvert la séance par la lecture de sa déclaration liminaire :

Le 14 novembre, après plusieurs mois de luttes et de mobilisations, de journées de grèves locales et nationale, près d'un agent sur 4 était en grève. Plusieurs milliers d'entre eux étaient présents à la deuxième manifestation nationale de l'année à Paris. D'autres battaient le pavé dans de nombreux départements.

Le Gouvernement et la Direction générale montrent depuis plusieurs semaines des signes de fébrilité. Comme sur d'autres sujets, sur le NRP, ils reculent et ils repoussent des décisions. Ils modifient leurs projets sans pour autant en revoir les principes pour tenter d'emporter l'adhésion des agents et des élus.

La DG avance ainsi ses pions et tente le passage en force par le biais de signatures de convention avec certains conseils départementaux soigneusement choisis. Elle est prête à tout, y compris à des promesses qui n'engagent que ceux qui y croient pour vendre et mettre en œuvre son plan de restructurations et ses réformes anti-services publics.

Le Directeur Général persiste de son côté dans une communication en direction des personnels donnant à penser que la rupture du dialogue social relève de nos seules organisations syndicales, alors qu'il ne nous convie qu'à des réunions ayant pour unique objet la mise en œuvre d'un plan dont il refuse obstinément de faire évoluer les principes.

Convaincre toujours plus d'élus de la nocivité du plan Darmanin est un axe fort de l'action des équipes militantes dans les départements.

Dans le Nord, outre les parlementaires, ce sont plusieurs centaines de maires que nous avons vu. La quasi-totalité soutient la démarche de l'intersyndicale et vote des motions demandant l'abandon du plan Darmanin. Les usagers nous soutiennent massivement et ce sont des milliers de signatures qui demandent le maintien du réseau actuel des Finances Publiques.

Le Salon des Maires du 19 au 21 novembre a été l'occasion pour l'intersyndicale nationale de prolonger cette démarche revendicative indispensable. Seule la construction globale d'un rapport de force de haut niveau, avec l'appui d'une majorité d'élus locaux et nationaux, permettra de gagner l'abandon du plan Darmanin et l'ouverture de véritables négociations sur la base de nos revendications.

De plus, avec l'annonce de 5775 suppressions d'emplois dans son ministère d'ici 2022 (1653 en 2020 ; 2161 en 2021 et 1961 en 2022) dont 4900 à la DGFIP, le ministre Darmanin montre une fois de plus sa volonté d'en finir avec notre administration fiscale, comptable et foncière considérant les agents comme taillables et corvéables à merci. En 2019, la DGFIP avait déjà perdu 30 000 emplois depuis sa création.

Les restructurations incessantes, loin de simplifier l'exercice des missions, les ont industrialisées, fragilisées et ont rompu leurs interdépendances et cohérences globales.

Avec le nouveau réseau de proximité (géographie revisitée), les suppressions d'emplois impactant les quelques services de pleine compétence qui subsisteraient vont accélérer la destruction pure et simple de tout le réseau, des missions, des droits et garanties des agents !

En tant que telles et associées aux suppressions d'emplois, les réformes aggravent continuellement les conditions de travail des agents, qui font preuve au quotidien d'une conscience professionnelle et d'un attachement au service public remarquable, de plus en plus souvent au détriment de leur propre santé..

L'observatoire interne a publié récemment des résultats catastrophiques, et en perpétuelle dégradation quant à la qualité de vie au travail. 69 % des agents estiment que la DGFIP évolue trop rapidement, et 76 % qu'elle évolue négativement. 76 % des agents n'ont pas confiance en leur avenir à la DGFIP, et 61 % des agents voient leur motivation diminuer au travail.

Le premier facteur de risque au travail en Europe est la réorganisation du travail, devant la charge de travail, le harcèlement ou le manque de soutien des collègues et des supérieurs.

Par ailleurs, la hausse de la charge de travail de ces 10 dernières années est totalement occultée par la DG.

Ainsi entre 2008 et 2017, tout a augmenté :

+ 5 % d'avis d'IR et de TH ;

+ 11 % d'avis de TF ;

+ 42 % d'entreprises à la TVA ;

+ 46 % d'entreprises soumises à l'IS ;

+ 39 % de fréquentation d'accueil ;

+ 11 % de locaux cadastraux ;

+ 12 % d'actes de publicité foncière ;

+ 64 % d'actions de recouvrement envers les particuliers, et + 15 % envers les professionnels.

Tous les professionnels et toutes les instances dédiées aux conditions de vie au travail pointent une forte dégradation de tous les indicateurs. Dans ce contexte, maintenir des réformes aussi violentes pour les agents est irresponsable.

A cela s'ajoute, le gel prolongé de la valeur du point d'indice, les suppressions d'emplois, la mobilité forcée, l'abandon des missions voire leurs privatisations, la réforme du statut du fonctionnaire, le recours accru aux contractuels, la mise à mal des organismes consultatifs, le salaire au mérite,,,,,la liste des reculs serait trop longue à énumérer totalement.

Désormais, ce sont même les services et les 3000 agents de Bercy qui vont faire l'objet d'un appel d'offre offert aux petites villes de province, méthode étrange, dénuée de tout dialogue social, et au timing des plus suspicieux en cette période d'élections municipales.

Mais, si les dangers sont réels, la cause est loin d'être entendue, d'autant plus que l'opinion nous soutient. Nos concitoyens sont attachés aux services publics.

La CGT Finances Publiques mettra tout en œuvre, avec les agents, pour faire avancer un Service Public à même d'exercer pleinement les missions publiques, avec reconnaissance des qualifications et augmentation des salaires !

Les attaques du gouvernement contre notre système de protection sociale sont incessantes.

Ainsi, la nouvelle réforme des retraites que nos dirigeants veulent imposer entraînera une baisse généralisée du montant des pensions. Elle entérine le principe de plafonner la part de la richesse produite consacrée aux retraites au niveau actuel (14 % du PIB), alors que les besoins vont augmenter autant que le nombre des retraités.

Le niveau des pensions devient une variable d'ajustement des comptes publics. Le système par point permet de baisser les pensions sans réforme et sans débat. La volonté des dirigeants de réduire nos droits est sans limite. Souvenons-nous des réformes qui devaient « sauver » nos retraites : Balladur 1993, Fillon 2003, Sarkozy 2010 , Touraine 2014.

Ce changement de système imposé par Macron répond avant tout aux exigences de la finance et de l'Union Européenne !

Cette politique est particulièrement néfaste dans un contexte où le système souffre déjà de plusieurs milliards de manque à gagner au travers des exonérations de cotisations sociales pour les employeurs.

Loin d'universaliser les droits, le gouvernement vise une baisse généralisée des pensions pour passer d'un système de retraite collectif et solidaire à des dispositifs individuels pouvant aller jusqu'à la capitalisation. La preuve : la loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) vient d'assouplir les règles des dispositifs d'épargne retraite et instaure le Plan d'Épargne Retraite en lieu et place des anciens dispositifs. Ce plan pourra recevoir, outre les versements individuels volontaires, les primes d'intéressements ou de participation.

Le but de cette mesure, entrée en vigueur le 1er octobre : encourager l'épargne retraite individuelle, le chacun pour soi et permettre aux spéculateurs de mettre la main sur des centaines de milliards d'euros qui leur échappent aujourd'hui. C'est le système des fonds de pensions dont l'argent est placé en Bourse, avec les incertitudes que cela génère pour les travailleurs.

Souvenons-nous en 2017, les travailleurs de la métallurgie de Cleveland sont contraints d'accepter des baisses de pensions jusqu'à 60%, leur fonds de pension n'ayant plus de ressources financières. Le statut des travailleurs ne change rien à l'affaire, plusieurs collectivités locales aux États-Unis ont procédé de même pour les pensions de leurs agents retraités.

Le journal Les Échos avait alors titré à ce sujet : « Fonds de pension : la nouvelle crise qui menace les États-Unis » ! Et c'est ce système que le gouvernement met en place petit à petit sous nos yeux !

La CGT continuera à porter ses revendications, ses propositions d'amélioration de notre système de retraite et de son financement pour :

- garantir le système de retraite par répartition, le seul juste et efficace, où une part de la richesse produite par les travailleurs sert à financer les pensions des retraités d'aujourd'hui
- le droit à une retraite pour tous les salariés, dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement
- un taux de remplacement au minimum de 75 %, et en aucun cas inférieur au SMIC, pour une carrière complète de travail, quel que soit le régime de retraite et reposant sur l'ensemble de la rémunération
- l'évolution de la pension indexée sur le salaire moyen
- la décision du départ en retraite choix individuel du salarié
- un droit à départ à taux plein anticipé en retraite pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants
- le droit amélioré au départ anticipé à la retraite à taux plein pour les personnes en situation de handicap
- assurer un financement suffisant à chaque régime
- une gestion démocratique du système de retraite et des régimes qui le constituent

C'est pourquoi, la CGT et les autres organisations syndicales et de jeunesse (Solidaires, FO, FSU, FIDL, MNL, UNL, UNEF) appellent l'ensemble des salariés du secteur privé comme du secteur public, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes, à une 1ère journée de grève interprofessionnelle le jeudi 5 décembre 2019.

Concernant l'ordre du jour de ce CTL, nous aborderons les différents points en séance.

Pour le retrait du plan Darmanin

ORDRE DU JOUR :

1. Modification des horaires variables du SIE Lille Ouest

A la date du CTL, les plages horaires des agents du SIE de Lille Ouest sont : plage variable à partir de 7h30 jusque 19h et plage fixe de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h

La totalité des agents du service souhaite une modification de la plage variable sans modification de la plage fixe. Un vote a été réalisé : 19 collègues ont voté pour une plage variable de 7h15 à 18h45

La direction propose donc d'établir de nouvelles plages horaires : plage variable à partir de 7h15 jusque 18h45 et plage fixe inchangée (9h30-11h30 et 14h-16h).

La CGT a voté pour cette modification : en effet, en plus d'être demandée par l'ensemble des collègues, la nouvelle plage variable n'a aucune incidence sur les horaires d'ouverture au public.

Vote pour de l'ensemble des organisations syndicales

2. Ponts naturels 2020

La direction propose 2 ponts naturels : le 22 mai 2020 et le 13 juillet 2020.

Encore une fois, la direction ne « finance » ces journées que par l'octroi d'une seule journée d'autorisation d'absence exceptionnelle.

La CGT a dénoncé le fait que les 2 jours ne soient pas octroyés par la direction.

Il y a une dizaine d'années, un autre dispositif existait : lors des journées de ponts naturels, les bâtiments étaient ouverts aux collègues tout en étant fermés au public. Durant ces journées, aucune présence minimale dans les services n'était requise. Ce dispositif permettait aux collègues qui souhaitaient prendre ces journées de le faire sans restriction et aux collègues qui ne souhaitaient pas poser une journée obligatoire de venir travailler.

La CGT a demandé que cet ancien dispositif soit réactivé afin que chaque collègue soit libre de poser ou non sa journée de congé.

La direction a refusé.

Dès lors, la CGT a voté contre (Solidaires : abstention / Unsa-Snafip - FO : pour)

3. Mise en place du SFACT Justice au 1^{er} avril 2020

La DRFIP Nord est concernée pour les dépenses des services pénitentiaires, de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse.

La direction a expliqué, qu'à l'inverse du ministère de l'Intérieur où la mise en place du service facturier s'était soldée par un échec, le ministère de la Justice est volontaire pour passer en mode facturier.

Mais la direction reconnaît que « la marche est haute ».

La CGT a exprimé ses inquiétudes fondées déjà sur l'exemple du passage en mode facturier avec le ministère de l'Intérieur.

De plus, depuis, la situation des emplois s'est encore dégradée.

Au niveau des emplois, un transfert d'emplois de 6 ETP sera effectué depuis le Ministère de la Justice et la direction pourvoiera le SFACT à hauteur de 7 emplois.

Sauf qu'il y aura 3 départs à la retraite avant même l'arrivée du SFACT Justice.

La direction a répondu que comme les autres services il faudra « faire face aux suppressions d'emplois ».

La CGT a relayé l'inquiétude des collègues et a indiqué qu'elle sera plus qu'attentive à cette mise en place afin qu'elle ne se fasse pas au détriment des conditions de travail des collègues.

4. Point sur l'exécution budgétaire

La direction a fait un point sur la situation budgétaire 2019 (son évolution, son exécution et les prévisions de fin de gestion).

**La CGT a condamné les budgets de plus en plus restreints d'année en année et a revendiqué des budgets à hauteur des missions de notre administration !
Nos conditions de travail et nos missions ne doivent pas être une variable d'ajustement des politiques libérales.**

5. Le point sur les demandes formulées lors des précédents CTL

La direction a fait la présentation de la 1ère campagne de télétravail lancée au 1^{er} trimestre pour une mise en place à partir de mai 2019.

La 1ère campagne de recensement a eu lieu jusqu'au 15/04/2019

90 demandes officielles ont été déposées : 80 ont eu un avis favorable et 10 un refus

Concernant les 10 refus, 2 sont causés par un applicatif qui ne fonctionne pas en télétravail, 5 pour une activité non compatible avec le télétravail (dont 4 EDR) et 3 pour manque d'autonomie.

La CGT a demandé ce que la direction considère comme « manque d'autonomie ». La direction a répondu qu'il s'agissait de collègues présents dans leur poste depuis le 1^{er} septembre 2018.

Sur la ventilation des demandes, plus de 70 % des demandes proviennent de l'agglomération lilloise (43 Direction et 22 RAN de Lille)

La CGT a regretté le fait que certaines demandes de collègues n'étaient pas comptabilisées officiellement (le chef de service refuse la demande du collègue oralement et la demande n'est finalement pas formalisée).

Nous avons également dénoncé le fait que pour la direction un avis favorable était un avis favorable au télétravail dans son ensemble mais pas forcément sur le nombre de jour de télétravail.

6. Questions diverses

- La CGT a fait un focus sur la sécurité à l'INM . Les fiches de signalement se multiplient (agressions verbales et physiques) .Cela fait plusieurs CTL que la CGT interpelle la direction. La CGT est à l'origine du droit d'alerte qui a obligé la direction à mettre en œuvre immédiatement une enquête avec visite sur place. Cette enquête a débouché sur des premières mesures (double sas pour la porte du parking, neutralisation et sécurisation d'endroits où des toxicomanes sont susceptibles de s'installer,,,) .

La CGT, qui a nommé lors de ce comité technique comme experts des collègues travaillant sur le site, a, une nouvelle fois, dénoncé la situation des horaires de Lille-Amendes. En effet, les horaires réels d'ouverture (lundi au vendredi 8h30-11h30) ne correspondent pas aux horaires affichés (notamment sur internet et sur Ulysse Nord), ce qui entraîne que même les autres services de la DRFIP ne sont pas au courant de ces horaires (il faut noter que ces horaires sont le fait du sous-effectif très important de ce poste !). De fait, des contribuables se présentent l'après-midi ou le matin après 11h30, le service est fermé, et cela génère des tensions qui peuvent déboucher sur des agressions.

La direction s'est engagée à communiquer les horaires réels du poste.

A l'heure où ces lignes sont écrites, la dernière mise à jour de l'annuaire d'Ulysse Nord est encore fausse !

Combien d'agressions faudra-t-il pour que la direction daigne communiquer les vrais horaires !!!

-La CGT a évoqué l'avenir du CPS de Lille. En effet, les plate-formes téléphoniques (CPS, centre de contact et CIS) fusionnent au 1^{er} septembre 2020.

Les collègues ont fait remonter leurs revendications (horaires, conditions de travail, formations, primes,...) à la DRFIP Nord et à Bercy par l'intermédiaire de la CGT. La CGT a de nouveau transmis ces revendications lors de ce CTL. La direction s'est engagée à prendre contact rapidement avec Bercy afin de répondre à l'inquiétude des collègues

Plus particulièrement en terme de sécurité, il est prévu une unification des horaires de travail avec, en cas de pointe d'activité, des horaires élargis à 22h en semaine et le samedi de 9h à 19h..

La CGT a été à nouveau confronté au double discours de la direction !

En effet, lors du CHSCT de novembre, à la demande de la CGT, la direction a annoncé que, au vu de l'insécurité du site de l'INM, ces horaires élargis à 22h ne seraient pas appliqués au CPS de Lille (les horaires de travail s'arrêteraient à 19h).

Lors de ce comité technique, la direction n'a pas confirmé cette décision au prétexte que c'était une décision relevant du national.

Encore une fois un double discours de notre direction : pour calmer les collègues, on leur fait croire que leurs préoccupations, plus que légitimes en terme de sécurité, sont écoutées. Puis, quelques semaines plus tard, on dit que ce n'est pas le cas (officiellement, au niveau de Bercy, on reste sur 22h).

La CGT continuera à porter les revendications légitimes des collègues tant au niveau national que local

-La CGT a également évoqué le cas de l'accueil de Roubaix. Alors que d'années en années, Bercy nous promet moins de réceptions physiques grâce aux démarches en ligne, la réalité du terrain démontre chaque jour le contraire.

Pour faire face à l'afflux continu de contribuables, la CGT a demandé l'arrivée en urgence de 2 EDR pour « soulager » les collègues.

Les suppressions d'emplois successives ces dernières années sur les 2 SIP de Roubaix ont pesé sur l'accueil mais également sur les équipes de gestion. Il ne faut pas oublier que les 2 SIP de Roubaix s'occupent également du foncier qui provoque un accueil et un contentieux chronophage.

Afin de faire face à la souffrance au travail des collègues de l'équipe dédiée, il a été décidé de supprimer l'accueil dédié au 1er janvier 2020 et de mettre en place un accueil tournant.

Pour la CGT, il fallait une réponse à la souffrance au travail des collègues de l'équipe dédiée.

Mais ce n'est pas une réorganisation qui va résoudre les problèmes : cette souffrance sera simplement un peu ventilée entre les équipes de gestion.

La seule solution est l'arrêt des suppressions d'emplois et la réimplantation d'emplois au vu de la charge de travail.

En tout état de cause, la CGT sera très attentive sur le nombre d'EDR affecté à Roubaix

-La CGT a demandé à avoir un état des lieux des agents « berkani » : combien sont-ils, où travaillent-ils et quel est leur avenir si, par malheur, la réforme Darmanin se mettait en place ?

La CGT a demandé combien de licenciements générerait le NRP ?

La direction a promis de donner cet état des lieux au prochain CTL et à indiquer qu'il n'était pas dans ces habitudes de procéder à des licenciements et qu'elle saurait gérer la situation.

Encore une fois des promesses !

-La CGT a évoqué l'avenir de la trésorerie de la MEL : celle-ci n'intégrera pas le futur bâtiment dit « biotope ».

La direction a indiqué avoir 2 possibilités pour cette trésorerie : la cité administrative ou la paierie départementale.

Après avoir consulté les collègues, l'option retenue par la direction est la paierie départementale.

-La CGT a évoqué la situation des effectifs du centre d'encaissement de Lille. Des informations provenant du centre d'encaissement de Rennes font état d'un grand nombre de suppressions d'emplois à venir. De plus, 3 machines ont été récemment démontées.

La direction a répondu qu'elle n'avait aucune information faisant état d'un nombre plus important de suppressions d'emplois à Lille que dans les autres centres d'encaissement et que la suppression des 3 machines était liée à de la maintenance.

-La CGT a évoqué le cas des collègues qui, l'année dernière, dans le cadre de la campagne du compte épargne temps, avaient vu leurs jours intégrés par erreur dans la RAFP. Elle a demandé que le choix opéré par erreur puisse être corrigé.

La direction a indiqué qu'il y avait peu d'espoir de revenir en arrière (peut être, lors de la nouvelle campagne qui s'ouvrira) car, au niveau national, il a été répondu que le choix ne lésait pas les collègues car ces jours entraient en compte dans le calcul de la RAFP.

-La CGT a demandé à nouveau la date de titularisation des contractuels issus de l'imprimerie nationale. Cette titularisation a été promise à la sortie du conflit de mai 2018. Il faut rappeler que cette demande est faite depuis 2006 ! Depuis cette date, les directions successives étudient la question ! La direction a de nouveau botté en touche concernant cette titularisation. Mais, elle a promis un passage de C en B contractuels avec effet sur la paye de février 2020. **La CGT continuera à revendiquer la titularisation de nos collègues contractuels !**